



Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 20-26 Séance du jeudi 03 septembre 2026

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le jeudi 03 septembre 2026 à 14h30 par voie électronique, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Les échanges écrits concernant le dossier se sont déroulés entre le mardi 01 septembre 2026 à 10h00 et le mercredi 02 septembre 2026 à 14h00. Ils ont été ouverts et clôturés par un mail.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

M. Xavier HAQUIN

Vice-Président, pouvoir à Madame CAVECCHI

1 absent dont 1 avec pouvoir

Direction/Service : Pôle Stratégie patrimoniale – Direction Gestion, Commercialisation et Vente

Objet : Cession de la parcelle cadastrée section BV n°47 située 103 rue Henri Barbusse à Argenteuil au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

Vu l'article L 443-14 du code de la construction et de l'habitation sur l'aliénation d'un élément de patrimoine immobilier autre que les logements ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°02-24 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu le rapport et ses annexes présentés au Bureau du Conseil d'Administration du 30 septembre 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée section BV n°47 située 103 rue Henri Barbusse à Argenteuil au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, au prix de 660 000 €, étant précisé que ce prix prend en compte les contraintes et aléas identifiés sur le site, notamment les risques liés à la présence potentielle de déchets, d'ouvrages enterrés ou de pollutions du sous-sol ;



- **AUTORISE** la Directrice Générale et ses représentants dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'ensemble des actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Approuvé à la majorité

1 abstention : Mme BOUSLAMTI

Pour Extrait Certifié Conforme

La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI